

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC



AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-498 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 230 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 480 000 \$ POUR LA RÉHABILITATION ET RÉFECTION DE LA RUE DAY NORD ENTRE LA 3^E AVENUE OUEST ET LA 5^E AVENUE OUEST

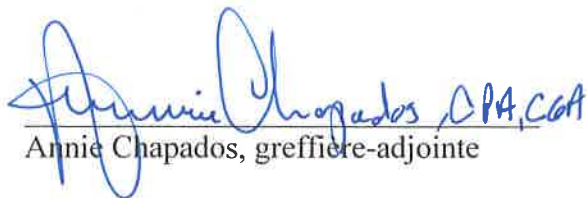
AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 15 avril 2020, le Règlement numéro 2020-498;

QUE le Règlement numéro 2020-498 a pour objet et conséquence de décréter une dépense de 1 230 000 \$ et un emprunt de 480 000 \$ pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord entre la 3^e avenue Ouest et la 5^e avenue Ouest.

QUE ce Règlement entre en vigueur le 16 avril 2020.

QUE ce Règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://villepaspebiac.ca/vie-citoyenne-et-ville/reglements/>

Donné à Paspébiac, le 16 avril 2020 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.


Annie Chapados, greffière-adjointe